

LOGO EMS

**Tribunal de protection de l'adulte
et de l'enfant (TPAE)**
Case postale 3950
1211 Genève 3

Affaire traitée par :
Tél direct

Genève, le xx

Madame/Monsieur ..., né(e) le – v/réf. C/202../.... – Demande de mainlevée

Madame la Présidente,
ou
Monsieur le Président,

La personne précitée a été admise au sein de notre établissement médico-social (EMS) en date du, où elle réside légalement depuis cette date.

Par ordonnance du, votre Autorité a prononcé une mesure de curatelle en faveur de Madame/Monsieur, pour laquelle nous sollicitons aujourd'hui la mainlevée.

En effet et à l'appui de notre requête, nous vous informons que :

- les revenus/ressources sont intégralement domiciliés auprès de notre établissement,
- la gestion des frais-médicaux est effectuée par nos soins,
- la fortune dont dispose la personne concernée est inférieure à 30'000.- francs,
- la représentation thérapeutique est confiée à : *Prénom, Nom et lien*
- (Tout autre élément motivant la demande de levée) ...

Aussi, compte tenu du suivi de proximité effectué par nos services et en vertu du principe de subsidiarité prévu par l'art. 389 al. 2 du Code civil, une mesure de curatelle ne nous apparaît plus nécessaire.

Dans l'éventualité où votre Autorité se prononçait en faveur d'une mainlevée, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir autoriser le maintien du versement des différents revenus et prestations auprès de notre établissement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande et dans l'attente de votre prochaine détermination, nous vous prions de croire, Madame la Présidente *ou* Monsieur le Président, en l'expression de notre plus haute considération.

Prénom Nom
Fonction